

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2808**

Intitulé

MC5 : Mention complémentaire Maintenance et contrôles des matériels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252 Moteurs et mécanique auto

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité du titulaire de la mention complémentaire « Maintenance et Contrôle des Matériels » s'exerce dans le domaine de la maintenance des matériels qu'ils soient tracteurs et matériels agricoles ou matériels de travaux publics et de manutention ou matériels de parcs et jardins, et s'articule autour de 4 champs : • préparation de l'intervention, • utilisation des outils de contrôle intégrés et/ou indépendants, • réalisation de l'intervention, • restitution du matériel.

Le titulaire du diplôme est capable de :

- communiquer avec la hiérarchie et avec le client ou l'utilisateur,
- préparer l'intervention et organiser son poste de travail,
- mettre en œuvre les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants et les appareils de mesure,
- réaliser les opérations de maintenance préventive systématique,
- déposer, reposer des sous-ensembles
- démonter, réparer, remonter des sous-ensembles,
- mesurer, contrôler,
- régler,
- restituer le matériel et/ou l'équipement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la mention complémentaire « Maintenance et Contrôle des Matériels » est amené à exercer son activité de service dans les différents domaines où est assurée la maintenance des matériels. Les principaux secteurs susceptibles de l'accueillir sont : • les artisans ruraux,

- les concessionnaires et entreprises de distribution des matériels,
- les entreprises de location de matériels,
- les entreprises de service et de maintenance des matériels,
- les services de maintenance matériels d'entreprises de travaux agricoles, du BTP, de manutention ou de parcs et jardins,
- les entreprises ou collectivités utilisatrices des matériels.

mécanicien en matériel de parcs et jardins, mécanicien en matériels de travaux publics, mécanicien en matériels agricoles

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1607 : Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs

I1603 : Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etude technique
- Contrôle, interprétation, maintenance
- Évaluation de la formation en milieu professionnel

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2001-286 du 28 mars 2001 portant règlement général de la mention complémentaire.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 mars 2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

MC Metteur au point en systèmes de contrôle et d'asservissement des matériels agricoles et de travaux publics définie par l'arrêté du 01 décembre 1985